

Les nouvelles mesures **fiscales et sociales** de **2019**

Pour vous-même et votre entreprise !

Les nouvelles mesures fiscales et sociales de 2019

Mesures fiscales

La loi de finances pour 2019 et les autres textes fiscaux à connaître (loi « gilets jaunes »...) :

- * Pour les particuliers
- * Pour les entreprises et les entrepreneurs

Mesures sociales

- * Cotisations/Plafonds 2019
- * Loi de financement de la sécurité sociale et loi « gilets jaunes »
- * Textes et décisions de 2018 à retenir

Les nouvelles mesures fiscales pour les particuliers (1)

Loi de finances pour 2019 Barème IR revenus de 2018 (+ 1,6 %)

Fraction du revenu imposable 2018 (une part)	Taux
N'excédant pas 9 964 €	0 %
De 9 964 € à 27 519 €	14 %
De 27 519 € à 73 779 €	30 %
De 73 779 € à 156 244 €	41 %
Supérieure à 156 244 €	45 %

Les nouvelles mesures fiscales pour les particuliers (2)

Loi de finances pour 2019

Prélèvement à la source :

Augmentation de l'avance de réductions et de crédits d'impôt

Nouveaux bénéficiaires du paiement échelonné des acomptes

Information des contribuables sur les calculs effectués par
l'administration

Dispositions transitoires applicables aux salariés des particuliers
employeurs

Les nouvelles mesures fiscales pour les particuliers (3)

Loi de finances pour 2019

Crédits et réductions d'IR

CITE : prorogation et aménagement en 2019

Pinel : aménagement du dispositif à la marge

Dispositif « Censi-Bouvard » ou « LMNP ») : + 3 ans

**IR-PME : la réduction d'impôt de 25 % est prorogée d'un
an**

Les nouvelles mesures fiscales pour les particuliers (4)

Loi de finances pour 2019

T&S : indemnité covoiturage

**Revenus mobiliers : dispositif anti-arbitrage des
dividendes**

Plus-values des particuliers :

Exit tax

**Report d'imposition des plus-values d'apport de titres à une société
contrôlée**

Autres nouveautés fiscales à connaître par les particuliers en 2019 (1)



**Les principaux
textes de 2018 à
connaître par les
particuliers...**

Autres nouveautés fiscales à connaître par les particuliers en 2019

(2)

Limite d'exonération d'IR du salaire des apprentis

Imputation sur l'IR du déficit BIC d'une SARL détenue par la communauté conjugale

Gains sur titres de sociétés : y a-t-il eu prise de risques ?

Recours abusif à un PEA pour défiscaliser une plus-value

Autres nouveautés fiscales à connaître par les particuliers en 2019

(3)



**Plus-values mobilières
des particuliers :**
précisions sur le prix de
cession et le prix
d'acquisition à retenir

Achat et revente d'actions le
même jour par le dirigeant...

Autres nouveautés fiscales à connaître par les particuliers en 2019(4)

Plus-values immobilières

Exonération de la plus-value « résidence principale » : nécessité de l'occupation à titre habituel et effectif

Prise en compte des dépenses de construction, reconstruction, d'agrandissement ou d'amélioration supportées par le vendeur

SCI et exonération de plus-value au titre de la résidence principale de l'associé

Vente assortie d'une condition suspensive

Les principaux textes de 2018 à connaître par les particuliers en 2019

(5)

Donation-cession : abus de droit

Dation de titres en règlement d'une soulte successorale

IFI et location meublée

Responsabilité pour insuffisance d'actif et solidarité fiscale du dirigeant

Les nouvelles mesures fiscales 2019 pour les entreprises

Loi de finances pour 2019 – Loi « gilets jaunes »



Entreprises

Bénéfices industriels et commerciaux

Produits de la propriété industrielle

Trois dispositifs dits « de suramortissement » sont
instaurés

Mécénat des petites entreprises

Déduction intégrale du salaire du conjoint de l'exploitant

IS

Option pour l'IS des sociétés de personnes

Déduction des charges financières

Crédit d'impôt pour le rachat d'entreprise par les salariés

Réduction d'impôt – flotte de vélos

Clause anti-abus générale

Enregistrement

Le dispositif Dutreil-
transmission est assoupli et
simplifié par la LF 2019 à
compter du 1^{er} janvier 2019

Les actes et déclarations
relatifs à la vie des sociétés
sont enregistrés
gratuitement à compter du
1^{er} janvier 2019

Contrôle fiscal

Abus de droit

Recouvrement

Étalement des plus-values
réalisées dans le cadre d'un
crédit-vendeur

L'octroi du plan de
règlement échelonné est
élargi aux petites
entreprises

Textes et décisions de 2018 à connaître en 2019



ENTREPRISES :

Voici, d'abord, quatre précisions sur les provisions déductibles ou non des résultats

Les principaux textes et décisions à connaître en 2019 par les entreprises

(2)

Loueur en meublé : professionnel ou non professionnel ?

Démembrement d'un logement loué meublé

Crédit d'impôt recherche

Entreprises : textes fiscaux importants de 2019 (3)

Dirigeants

Caractère majoritaire de la gérance d'une SARL en cas de parts louées

L'administration doit apporter la preuve que la rémunération d'un dirigeant est excessive via des d'éléments de comparaison pertinents

Présomption d'appropriation des revenus réputés distribués

Les principaux textes et décisions à connaître en 2019 par les entreprises (4)

TVA

Peut-on déduire la TVA en l'absence de facture justificative ?

Escompte accordé

Taux de TVA d'une prestation unique composée de deux éléments distincts

Abandon de créances et TVA

TVA - Numérisation des factures papier

Les principaux textes et décisions à connaître en 2019 par les entreprises

(5)

IS

- **Taux réduit en faveur des PME**
- **Remboursement de l'excédent d'acomptes d'IS**
- **Changement d'activité réelle**

Groupes de sociétés

Abandon de créance (décision à retenir)

Plus-values professionnelles

Lois et décisions gouvernementales fiscales de 2018 applicables en 2019

Loi pour un État au service d'une société de confiance

Renforcement du droit à l'erreur
du contribuable avec de
nouvelles garanties

Loi relative à la lutte contre la fraude

Augmentation des moyens de
contrôle et sanctions et
meilleure coordination des
procédures fiscales et pénales

Mesures fiscales d'urgence de fin 2018

Certaines mesures fiscales prévues pour
le 1^{er} janvier 2019 ne s'appliqueront pas
avant d'être débattues par toutes les
parties prenantes.

Suppression de la hausse sur la taxe
carbone, de la convergence de la fiscalité
du diesel/essence et, pour les
professionnels, de l'alignement sur la
fiscalité des particuliers de la fiscalité du
gazole des entrepreneurs non routiers

Prime à la conversion automobile

Extension du chèque énergie

Les nouvelles mesures sociales de 2019



SMIC et PASS en 2019...

Le montant du Smic brut horaire est fixé à 10,03 € depuis le 1^{er} janvier 2019 (contre 9,88 € au 1^{er} janvier 2018) , soit 1 521,22 € mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires

En 2019, le plafond annuel de la sécurité sociale dépasse les 40 000 € ; les valeurs mensuelle et journalière sont respectivement fixées à 3 377 € et 186 €

Ces relèvements ont des conséquences sur certaines limites et plafonds...

Autres chiffres à connaître en 2019...

Au 1^{er} janvier 2019, l'Agirc et l'Arrco fusionnent en un seul régime, le régime Agirc-Arrco. La valeur du point Agirc-Arrco est identique à la valeur du point Arrco.

Les cotisations AGFF, CET (Contribution d'équilibre temporaire) et GMP disparaissent au 31 décembre 2018. Une contribution d'équilibre général (CEG) est créée.

La limite d'exonération de cotisations et contributions sociales et d'impôt sur le revenu de la part patronale au financement des titres-restaurant passe à 5,52 € en 2019 (au lieu de 5,43 € en 2018).

Loi portant mesures d'urgence économiques et sociales (1)

GILETS JAUNES



Loi Gilets jaunes (2)...

La loi anticipe au 1^{er} janvier 2019 l'entrée en vigueur de la réduction de cotisations salariales sur les heures supplémentaires et complémentaires.

La loi donne la possibilité aux entreprises de verser à certains de leurs salariés une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat totalement défiscalisée et exonérée de toutes les charges sociales jusqu'à un certain montant.

La loi crée un taux intermédiaire de CSG pour les pensions de retraite et d'invalidité des personnes dont le revenu fiscal de référence est supérieur au seuil permettant de bénéficier du taux réduit de 3,8 % mais inférieur à 22 580 €, soit 1 881,66 € mensuels.

Mesures sociales de la loi de finances pour 2019

Suppression de l'exonération plafonnée de cotisations de sécurité sociale, de CSG et de CRDS, de l'avantage en nature résultant pour le salarié de la **remise gratuite** par son employeur de **matériels informatiques et de logiciels** entièrement amortis

Réévaluation de la prime d'activité au 1^{er} janvier 2019

Possibilité pour l'employeur de verser une indemnité exonérée de charges sociales aux salariés effectuant leurs déplacements **en tant que passagers en covoiturage**

La loi de financement de la sécurité sociale 2019 (1)

**Évolution de
dépenses de 2,5 %
par rapport à 2018**

**Retour à l'équilibre des
comptes, pour la première fois
depuis 2001**

Poursuite de la baisse des cotisations

La loi de financement de la sécurité sociale 2019 (2)

Réduction générale des cotisations patronales

Le dispositif des allègements généraux renforcés est étendue aux cotisations de retraite complémentaire à compter du 1^{er} janvier 2019 et aux contributions d'assurance chômage à compter du 1^{er} octobre 2019.



LFSS 2019 (3)

Réduction générale des cotisations patronales

Tableau récapitulatif des réductions de cotisations patronales

	Jusqu'au 31-12-2018	Du 1-1-2019 au 30-09-2019	À partir du 1 ^{er} octobre 2019
Cotisations et contributions entrant dans le champ d'application de la réduction générale	Cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès), d'allocations familiales et d'accidents du travail (à hauteur d'un taux fixé par décret). Contributions Fnal et solidarité-autonomie.	Cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès), d'allocations familiales, d'accidents du travail (à hauteur d'un taux fixé par décret) <u>et de retraite complémentaire obligatoire.</u> Contributions Fnal et solidarité-autonomie.	Cotisations patronales d'assurances sociales (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès), d'allocations familiales, d'accidents du travail (à hauteur d'un taux fixé par décret) et de retraite complémentaire obligatoire. Contributions Fnal, solidarité-autonomie <u>et d'assurance chômage.</u>

Heures supplémentaires et complémentaires

La LFSS 2019 avait prévu qu'au 1^{er} septembre 2019, les rémunérations dues au titre des heures supplémentaires et complémentaires bénéficieraient d'une exonération de **cotisations salariales** d'assurance vieillesse. Cette disposition a été modifiée par la loi « gilets jaunes » qui avance **l'entrée en application de l'exonération au 1^{er} janvier 2019.**

Allègements de cotisations	Avant la LFSS 2019	Après la LFSS 2019
Cotisations salariales	Aucun allègement.	Exonération des cotisations d'assurance vieillesse.
Cotisations patronales	Déduction forfaitaire de 1,5 € pour les entreprises de moins de 20 salariés.	Déduction forfaitaire de 1,5 € pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Exonérations spécifiques de cotisations

Apprentissage

Le régime spécifique laisse place à la réduction générale, l'assiette forfaitaire étant supprimée par la loi.

Régime d'exonération des aides
à domicile

Contrats de professionnalisation

Associations intermédiaires

Les entreprises de moins de 50 salariés : pas de forfait social sur la participation aux résultats de l'entreprise et l'intéressement, ainsi que sur les versements sur un plan d'épargne salariale (PEE, PEI et Perco), quel que soit le support sur lequel ces sommes sont investies.

Les entreprises dont l'effectif est compris entre 50 salariés et moins de 250 salariés sont exonérées du forfait social uniquement sur les sommes versées au titre de l'intéressement.

Formalités, contrôle et contentieux

- Suppression du seuil de 20 salariés pour l'adhésion au titre emploi-service entreprise
- Obligation de conserver **pendant au moins 6 ans** les documents ou pièces justificatives
- Prolongation possible du délai de 30 jours pour répondre à la lettre d'observations
- Transfert de l'ensemble du contentieux de la sécurité sociale au tribunal de grande instance à compter du **1^{er} janvier 2019**

Temps partiel thérapeutique : possible pour tout salarié en activité

Prescription dématérialisée des arrêts de travail : au plus tard le 31 décembre 2021

Travail dissimulé : modulation des sanctions

Assiette des cotisations : à compter du 1^{er} janvier 2020.,
l'assiette des cotisations de sécurité sociale s'entend d'une
assiette nette

Dématérialisation des cotisations depuis le 1^{er} janvier
2019

Congé maternité des travailleuses indépendantes
alignement (enfin) sur le régime général

Autres mesures de la LFSS 2019 :

Congé de paternité et d'accueil de l'enfant

**Augmentation ponctuelle des revenus : conséquences sur la
CSG et la Casa**

Prélèvements sociaux sur les revenus du capital

Textes importants de 2018 (1)

Entrée en application effective en 2018 de la réforme du Code de travail

Négociation sur les salaires

Don de jours de repos

Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Le CPF sera au cœur du système de la formation professionnelle à compter d'octobre 2019...

Impacts sur le plan de formation, l'apprentissage, les contrats pro, les Opca...

Taux et plafonds de la paie

Jurisprudences de 2018 à connaître (1)

Embauche et exécution du contrat de travail

- La succession de CDD avec un salarié pour remplacer des salariés absents n'est pas en soi illégale
- Travail dissimulé et entraide amicale
- Dissimulation d'emploi de travailleurs polonais
- Un salarié est en astreinte si...
- Les 3 conditions du harcèlement moral

Rémunération Primes Cotisations

Heures supplémentaires rendues nécessaires par les tâches confiées au salarié

Égalité salariale : verser un 13e mois aux seuls cadres est licite

Gérant de SARL non associé mais membre du collège de gérance majoritaire

Rescrit pour les dirigeants

Jurisprudences de 2018 à connaître (3)

Rupture du contrat - Sanctions - Contentieux

- Toute action portant sur l'exécution ou la rupture du contrat de travail se prescrit par 2 ans
- **Obligation de loyauté des salariés**
- Trois décisions sur le contrôle et la surveillance des salariés
- **Rupture conventionnelle : 5 précisions à connaître**

Jurisprudences de 2018 à connaître (4)

Licenciements

Covoiturage à but lucratif avec un véhicule de fonction

Conversation privée dans un groupe Facebook

Mise au placard

Faux licenciement économique

Licenciement éco et non-mise en place des IRP

Lettre de licenciement mal adressée ou non distribuée

Jurisprudences de 2018 à connaître (5)

Contrôle URSSAF

Précisions sur la validité de la procédure

Auditions de personnes étrangères à l'entreprise

Le contrôleur Urssaf est-il compétent pour décider si un dirigeant relève de l'assurance chômage ?

**Merci pour votre attention !
En 2019, nous suivrons ensemble
notamment :**

**Instauration
du PAS...**

Loi Pacte

**Les accords
d'entreprise
avec la
possibilité
d'un
référendum**